

**DEPARTEMENT  
D'INDRE-ET-LOIRE**

-----  
**MAIRIE**

9 chemin des dames  
**37270 ATHEE-SUR-CHER**

☎ **02 47 50 68 09**

**Fax 02 47 50 20 67**

**courriel :**

[mairie-athee@wanadoo.fr](mailto:mairie-athee@wanadoo.fr)

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 06 MARS 2020**

Date de convocation

27-02-2020

L'an deux mille vingt  
Le six mars à dix-neuf heures  
Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique,  
conformément à l'article L2122-17, sous la présidence de Madame Gisèle DUTERTRE, Maire-suppléant,

**Etaient présents :** Christian MARCHAND, Pierrette AVENET, Fabrice AUGER, Marie-Christine RICHER, Alain HARDOUIN, Frédérique MONGIN, Hubert de l'ESPINAY, Pascaline PAUVERT, Nathalie GARNIER, Olivier LATOUR, Véronique VASSELIN, Philippe GIANNUZZI, Bernadette THEODET, Claude GUINOIS, formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice 18

Présents 16

Votants 17

**Secrétaire :** Christophe TROCHOU

**Démissionnaires :** Didier ROCQUE-Martine VILLAIN-DELARUE-Sébastien LABESSE

**Absent :** Mr Jérôme MARTIN

Mme Marie BAUDRIER ayant donné pouvoir à Mr Christian MARCHAND

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Fédération Nationale des Centres Musicaux Ruraux : avenant au protocole d'accord pour l'année 2020,**
- 2- Service technique : renouvellement du Contrat à Durée Déterminée au complexe sportif,**
- 3- Modification du tableau des effectifs - Avancements de grade 2020,**
- 4- Participation aux frais d'obsèques du maire,**
- 5- Approbation comptes administratifs et comptes de gestion 2019,**
- 6- Transfert des résultats du budget annexe eau et assainissement,**

**7- Budget communal : Affectation du résultat,**

**8- Subventions, cotisations et participations communales aux associations et autres organismes au titre de l'année 2020,**

**9- Demande de subvention de l'école de musique pour des travaux supplémentaires réalisés au rez-de-chaussée de l'ancienne mairie mis à disposition par la commune,**

**10- Informations diverses.**

\*\*\*\*\*

**Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé.**

\*\*\*\*\*

**2020-7 Fédération des Centres Musicaux Ruraux : avenant au protocole d'accord pour l'année 2020**

Madame le Maire-suppléant rappelle qu'une convention lie la commune d'Athée sur Cher avec la Fédération Nationale des Centres Musicaux Ruraux, permettant l'intervention de deux musiciens au sein des écoles maternelle et élémentaire, et, qu'il convient de renouveler annuellement.

Le tarif annuel 2020 proposé par la FNMCR s'élève à 1929 €. Par ailleurs, la fédération a proposé également d'intégrer dans le contrat actuel la demi-heure effectuée par l'intervenant à l'école maternelle et non facturée à ce jour.

La commission vie scolaire a émis :

- un avis favorable au tarif annuel 2020,
- un avis défavorable à la demi-heure supplémentaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, :

- Accepte le tarif de l'heure-année 2020, en restant sur la base de 8h/semaine.
- Autorise Madame le Maire-suppléant à signer l'avenant.

**2020-8 Service technique : renouvellement du Contrat à Durée Déterminée au complexe sportif**

Madame le maire-suppléant expose que le contrat pour accroissement temporaire d'activités mis en œuvre dans le cadre de la disponibilité de l'agent responsable du gymnase d'une durée de trois mois se termine au 31 mars 2020.

Il est proposé de renouveler ce contrat pour une durée d'un an.

Le Conseil Municipal ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 3 – 1° et 3-2° ;

VU l'avis favorable de la commission du personnel du 18 février 2020 ;

Après en avoir délibéré, et précisé que les crédits feront l'objet d'une inscription aux budgets 2020 et 2021, décide à l'unanimité :

- Le renouvellement du contrat à durée déterminée à temps complet et aux mêmes conditions de rémunération pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures pour une période d'un an allant du 01 avril au 31 mars 2021 inclus, se décomposant comme suit :
  - Un contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activités du 01 avril au 30 septembre 2020,
  - Un contrat à durée déterminée pour accroissement saisonnier d'activités du 01 octobre 2020 au 31 mars 2021.

### **2020-9 Modification du tableau des effectifs : avancements de grade 2020.**

Madame le Maire-suppléant rappelle au conseil municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

S'agissant de l'avancement de grade, celui-ci est prononcé par l'autorité territoriale parmi les fonctionnaires inscrits sur le tableau d'avancement, dans l'ordre du tableau.

Compte tenu des avancements de grade proposés sur le tableau des agents communaux promouvables pour l'année 2020, et préalablement à la commission administrative paritaire,

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission du personnel du 18 février 2020,

Il convient de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante, étant entendu que ces avancements seront effectifs au 01 avril 2020 :

- 1) Suppression d'un poste d'Adjoint technique territorial  
Et Création d'un poste d'Adjoint technique territorial Principal 2<sup>ème</sup> classe
- 2) Suppression d'un poste d'Adjoint technique territorial principal 2<sup>ème</sup> classe  
Et création d'un poste d'Adjoint technique territorial principal 1<sup>ère</sup> classe
- 3) Suppression d'un poste de rédacteur territorial  
Et Création d'un poste de rédacteur territorial principal 2<sup>ème</sup> classe

4) Suppression d'un poste de rédacteur territorial principal 2ème classe  
Et Création d'un poste de rédacteur territorial principal 1ère classe.

\*\*\*\*\*  
*Concernant le point 4 de l'ordre du jour, après discussion et débats, le conseil municipal a décidé de ne pas donner suite à une participation financière de la commune aux frais d'obsèques de Monsieur le Maire (6 voix contre la participation-3 voix pour et 8 abstentions).*  
\*\*\*\*\*

## **2020-10 Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe eau et assainissement**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif Eau et Assainissement 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2019,

Après s'être assuré que le Receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier au 31 décembre 2019,
  - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
  - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelant ni observation, ni réserve de sa part, est approuvé.

## **2020-11 Approbation du compte administratif 2019 du budget annexe eau et assainissement**

Mr Christian MARCHAND, maire-adjoint, expose le compte administratif de l'année 2019 du budget annexe eau et assainissement, avec :

En section de fonctionnement :

Dépenses : 358 407.91 €

Recettes : 389 032.05 €

Excédent de l'exercice : 30 624.14 €

*Rappel excédent d'exploitation reporté 2018 : 187 555.74 €*

Total résultat d'exploitation 2019 : 218 179.88 €

En section d'investissement :

Dépenses : 165 031.37 €

Recettes : 141 450.99 €

Déficit de l'exercice : 23 580.38 €

*Rappel excédent d'investissement reporté 2018 : 189 863.43 €*

Total résultat d'investissement 2019 : 166 283.05 €

Hors de la présence de Madame le Maire-suppléant, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe eau et assainissement 2019.

## **2020-12 Budget communal : Approbation du compte de gestion 2019**

Le Conseil Municipal,

Après présentation du budget primitif communal 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2019,

Après s'être assuré que le Receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelant aucune réserve de sa part, est approuvé.

## **2020-13 Budget communal : Approbation du compte administratif 2019**

Mr Christian MARCHAND, maire-adjoint, expose le compte administratif de l'année 2019 de la commune, avec :

En section d'investissement,

Dépenses = 356 948.18 €

Recettes = 455 374.90 €

Soit un résultat d'exercice présentant un excédent de 98 426.72 €

En section de fonctionnement,

Dépenses = 1 613 712.18 €

Recettes = 1 843 412.54 €

Soit un résultat d'exercice présentant un excédent de 229 700.36 €

Hors de la présence de Madame le Maire-suppléant, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2019.

## **2020-14 Budget communal : Affectation du résultat**

Le Conseil Municipal,

Après présentation des résultats d'exécution 2019 des budgets communal et eau et assainissement cumulés,

L'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, après intégration des résultats du budget annexe eau et assainissement, s'établit comme suit :

Excédent d'investissement = 122 144.14 €

Restes à réaliser-Dépenses = 216 889 €

Restes à réaliser-recettes = 5 317 €

Part mini à affecter à l'investissement = 89 427.86 €

Reprise du solde de clôture en fonctionnement = 680 134.68 €

Solde de clôture disponible = 590 707.02 €

décide à l'unanimité, après en avoir délibéré, d'affecter ainsi qu'il suit le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 :

- En recettes d'investissement (article 1068)	89 427.86 €
- En recettes d'investissement (article 001)	122 144.14 €
- En recettes de fonctionnement, Résultat de fonctionnement reporté (article 002)	590 707.02 €

## **2020-15 Transfert des résultats du budget annexe eau et assainissement 2019**

Mr Christian MARCHAND, adjoint en charge de l'eau et de l'assainissement, rappelle que, dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de communes Bléré Val de Cher effectif depuis le 01 janvier 2020, les résultats budgétaires du budget annexe eau et assainissement peuvent lui être transférés en tout ou partie, ou rester acquis en totalité au budget de la commune, et que cet éventuel transfert doit donner lieu à des délibérations concordantes de la CCBVC et de la commune.

VU la délibération du conseil municipal du 11/10/2019 approuvant les modifications statutaires de la CCBVC intégrant les compétences eau et assainissement au 01 janvier 2020,

VU la délibération du conseil municipal du 13/12/2019 actant la clôture du budget annexe eau et assainissement au 31 décembre 2019,

CONSIDÉRANT qu'à la clôture du budget eau et assainissement, le comptable public procède au transfert des balances du budget annexe dans le budget principal par opération d'ordre non budgétaires,

CONSIDÉRANT les résultats budgétaires de clôture 2019 du budget annexe eau et assainissement constatés comme suit :

- Résultat d'exploitation excédentaire de 218 179.88 €
- Résultat d'investissement excédentaire de 166 283.05 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

■ AUTORISE le comptable public à procéder à l'intégration des comptes de ce budget annexe eau et assainissement dans le budget principal,

■ APPROUVE le transfert partiel des résultats budgétaires cumulés au 31 décembre 2019 excédentaires du budget annexe eau et assainissement à la communauté de communes Bléré Val de Cher comme suit :

- Transfert partiel du résultat d'exploitation excédentaire (R002) de 57 721.95 €
- Transfert total du résultat d'investissement excédentaire (R001) de 166 283.05 €,

■ DIT que :

- Le transfert partiel du résultat d'exploitation excédentaire (R002) donnera lieu à émission d'un mandat au compte 678,
- Le transfert total du résultat d'investissement excédentaire (R001) donnera lieu à l'émission d'un mandat au compte 1068,

■ DIT que les résultats budgétaires de clôture 2019 du budget annexe eau et assainissement ainsi que les crédits nécessaires à la réalisation des transferts de résultats susvisés seront inscrits au budget primitif 2020 de la commune d'Athée sur Cher,

■ AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **2020-16 Subventions, cotisations et participations communales aux associations et autres organismes au titre de l'année 2020**

Monsieur Fabrice AUGER, adjoint en charge des associations, présente les propositions de subventions 2020 aux associations émises par la commission associations sports et jeunes lors de sa réunion du 19 février 2019.

CONSIDERANT les critères d'attribution des subventions aux associations adoptés lors du conseil municipal du 16 octobre 2015,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, :

- décide d'accorder pour l'année 2020 les subventions pour un montant global de 123 909 € + 5000 € optionnels pour l'association de la cantine scolaire, ainsi que 236 € de cotisations comme suit :

- **ASSOCIATIONS AVEC SALARIES**

<b>ASSOCIATION</b>	<b>PROPOSITION DE LA COMMISSION</b>	<b>DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL APRES DELIBERATION</b>
CANTINE SCOLAIRE	55 000 (+ 5000 € optionnels)	55 000 € à l'unanimité (dont 10 000 € d'avance actés au CM du 13/01/2020) + 5000 € optionnels Avec signature d'une convention
LIRE DELIVRE	38 000	38 000 € à l'unanimité (dont 10 000 € d'avance actés au CM du 13/01/2020) Avec signature d'une convention
LYRE INSTRUMENTALE (école + orchestre)	13 500	13 500 € à l'unanimité + 1159 € à titre exceptionnel (par 5 voix pour-4 voix contre-8 abstentions) (dont 3500 € d'avance au CM du 13/01/2020)
TCA (tennis)	3800	3800 € à l'unanimité
AGFA (gym)	800	800 € à l'unanimité
ATHEE HANDBALL	3300	3300 € à l'unanimité



- **ASSOCIATIONS SANS SALARIE**

<b>ASSOCIATION</b>	<b>PROPOSITION DE LA COMMISSION</b>	<b>DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL APRES <u>DELIBERATION</u></b>
FC VAL DE CHER 37	3500	3500 € à l'unanimité
CERCLE ARTISTIQUE (école + troupe)	2000	2000 € à l'unanimité
ATHEE Z'IMAGES	400	400 € à l'unanimité
ATHEE HOCKEY CLUB	300	300 € à l'unanimité
AMICALE BOULISTE	500	500 € à l'unanimité
AAPEG (plan d'eau Grandlay)	50	50 € (à l'unanimité)
VALCHANTRAY	500	500 € (à l'unanimité)
T'ATHEE SOULIERS	300	300 € (par 14 voix pour-3 abstentions)
LES AMIS DU MOULIN A VENT (nouvelle association)	150 (1 <sup>ère</sup> demande)	150 € (par 14 voix pour-3 abstentions)
CREA'CHANLOUISANNE	150	150 € à l'unanimité

- **SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES**

<b>ASSOCIATION</b>	<b>PROPOSITION DE LA COMMISSION</b>	<b>DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL APRES <u>DELIBERATION</u></b>
VAL CHANTRAY (formation permis bateau + ASP)	500	500 € (par 14 voix pour – 2 abstentions – 1 voix contre)
AMICALE BOULISTE (achat pantalons pour championnats)	300	0 € (par 11 voix pour ne pas attribuer de subvention-6 voix contre)

- **COTISATIONS**

<b>ASSOCIATION</b>	<b>PROPOSITION DE LA COMMISSION</b>	<b>DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL APRES <u>DELIBERATION</u></b>
ASSOCIATION DEVELOPPEMENT DU CHER	50	50 € à l'unanimité
FONDATION DU PATRIMOINE	120	120 € à l'unanimité
LES AMIS DU CHER	16	16 € à l'unanimité

CANALISE		
LE SOUVENIR FRANCAIS	50	50 € à l'unanimité

- autorise Madame le Maire à signer les conventions annuelles à intervenir avec la Bibliothèque « Lire Délivre », et l'association de la cantine scolaire.

\*\*\*\*\*

*Concernant le point 9, le conseil municipal a décidé d'abonder à hauteur de 1159 € à titre exceptionnel la subvention annuelle 2020 d'un montant de 13 500 € allouée à la lyre instrumentale par 5 voix pour-4 voix contre et 8 abstentions. Voir tableau des subventions dans la délibération précédente.*

\*\*\*\*\*

### Informations diverses

Concernant les travaux à l'école maternelle, les travaux de renforcement de la charpente bois ont été effectués durant les vacances d'hiver. Les travaux concernant la charpente métallique, l'isolation et la réalisation du faux-plafond dans le hall seront effectués aux vacances d'avril.

La Préfecture a notifié la DETR 2020 à hauteur de 63 104.40 € pour ces travaux.

Dans le prolongement de la commission vie scolaire du 12 novembre dernier, les devis concernant l'école élémentaire pour l'installation de 2 tableaux interactifs pour un montant de 7833.91 € TTC ainsi que l'acquisition de 4 ordinateurs supplémentaires pour la classe mobile (2886.24 € TTC) ont été signés.

Les 4 stagiaires en BAC PRO « services à la personne et aux territoires » présentes à nouveau cette semaine en mairie ont avancé sur leur projet professionnel d'un « parcours de santé ». La nouvelle mandature pourra, si elle le souhaite, concrétiser ce projet sur la commune.

Accueil de stagiaires : un stagiaire au service technique du 23 mars au 03 avril 2020 ; une stagiaire au service administratif du 15 juin au 11 juillet 2020.

Rappel :  inauguration du citystade demain samedi 07 mars à 11h.  
 Un moment de convivialité en mairie avec le personnel lundi 09 mars à 18h pour la remise de 5 médailles du travail et symboliser la fin de mandat.

**Fin de séance à 20H55**